



REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Présentation des élues en charge de la solidarité



Magali GARRIC
Adjointe
C.C.A.S.



Christine TEULIER
Maire



Severine MAZARS
Déléguée
C.C.A.S.

N'hésitez pas à les solliciter !

Pour plus d'informations
contactez le CCAS :

- 05 65 63 78 55

- ccas@aubin-aveyron.fr

- à la Mairie, 1 place Maruéjols Aubin



Faites-vous connaître !



J'ai des professionnels à mes côtés :

Aide à domicile Oui Non
Fréquence :

Repas à domicile Oui Non
Fréquence :

Soins à domicile Oui Non
Fréquence :

Médecin traitant :

Je suis véhiculé : Oui Non

Je suis sous oxygène : Oui Non

J'ai la télésurveillance : Oui Non

PERSONNE A PREVENIR

Nom et Prénom :

Lien de Parenté :

ville de résidence:.....

Tél. fixe :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Je souhaite communiquer d'autres
informations :

.....
.....

Le :

Signature :

Le CCAS traite les données recueillies pour finaliser l'inscription sur le registre des personnes isolées. Ces données n'ont pas vocation à être partagées. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, adressez votre demande à ccas@aubin-aveyron.fr

Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

Ce dispositif permet de recenser les personnes susceptibles d'être fragilisées par des températures extrêmes. L'objectif est d'assurer un suivi préventif, en été comme en hiver.

Qui est concerné ?

Toute personne fragilisée par un état de santé ou une situation d'isolement social :

- Agée de 65 ans et +,
- En situation de handicap,
- En situation d'invalidité âgée de 60 ans et +

Pourquoi s'inscrire ?

Lorsque les plans canicule et grand froid sont déclenchés par la Préfecture, le service social de la ville d'Aubin contacte les personnes inscrites afin d'apporter conseils et assistance. Pour cela, des échanges téléphoniques réguliers sont mis en place et selon les circonstances, des visites à domicile peuvent être assurées.

Qui peut procéder à l'inscription ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal, tuteur
- Un tiers (ami, voisin, proche, médecin...) avec son accord

Comment se faire inscrire ?

- Par téléphone
- Par retour de formulaire



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

HIVER

LES CONSEILS EN CAS DE FROID

Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable.

Couvrez-vous la tête et les mains.

Évitez les sorties le soir et la nuit.

De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude.

Pas de boisson alcoolisée.

Attention aux appareils utilisés pour vous chauffer.

Les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.

Ne jamais utiliser de cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer.

Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement

Risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone

Aérez votre logement quelques minutes chaque jour, même en hiver.



REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLEES VIVANT A DOMICILE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à retourner à la Mairie)

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. fixe :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Je suis une personne :

- Majeure en situation de handicap ou d'invalidité professionnelle
- Agée de + de 60 ans inapte au travail
- Ayant un traitement nécessitant une hospitalisation régulière

Je vis :

- Avec une personne d'une autre génération
- Seul(e)
- En couple

Je me déplace :

- Seul(e)
- Avec une canne
- Avec un déambulateur
- En fauteuil
- Je suis immobilisé